

Séance Conseil de Fondation du 23.04.2024

Ouverture de la séance à 18H35 au Foyer de Jour

Membres du CF :

Nom	Fonction	Présent (e)	Excusé (e)	Absent (e)
B.Mosimann	Président	X		
F.Rollier	Vis-Président		X	
S.Sambiagio	Membre	X		
A.Wanner	Membre		X	
J.A Gigandet	Membre	X		
L.Glatz	Membre		X	
R.Trohler	Membre		X	
J.Wenger	Directeur			X
C.Krieg	Employée administrative (PV)	X		
J.Coendoz	Infirmière-chef		X	

Préambule : Le CF est toujours à la recherche d'une secrétaire

Situation de la direction : JW a été libéré de ses obligations de venir travailler. Il est payé en fonction de son pourcentage de travail. Au 1^{er} mars JW a retrouvé un taux à 100%.

Rappel : Licenciement à la suite d'une incapacité de travail dépassé et non pas accentué sur le fait que c'est un licenciement abusif... Il faut bien dire que le licenciement est dû à une incapacité de travail de 2 ans.

1. PV de la séance du 20.02.2024

Remarques :

Prendre rendez-vous avec SS, BM, JC et CK pour visiter l'appartement 8a et les vestiaires afin de savoir ce que nous allons faire de ces locaux.

Le PV est approuvé par l'ensemble des membres présents. Les autres membres sont invités à faire part de leur remarque ou commentaire.

2. Prestations du Home

➤ SECTEUR SOINS ET ANIMATIONS :

- Nouveau calcul pour le catalogue de Prestations BESA (favorable pour nos institutions). Cela nous a permis de pouvoir engager du personnel. BESA à 8.67 à fin février 2024
- L'horaire des petits-déjeuners sera repris par l'hôtellerie afin de libérer un soignant pour la prise en soins des étages. S'organiser pour que certains déjeuners soient pris en chambre et permettent la surveillance des résidents par les soignants.

➤ FOYER DE JOUR :

- Formation : Deux stagiaires ont été choisies pour intégrer le foyer de jour (→ août 2025)
- Point de situation : Situation stable

➤ INTENDANCE :

- RAS

➤ CUISINE / HOTELLERIE /CANTINES :

- Stéphanie Häslér et Nathalie Burgat sont désormais les nouvelles responsables de ce secteur. Elles doivent être respectées et écoutées.
- L'idée est de pouvoir faire fusionner le secteur cuisine-hôtellerie à l'avenir avec l'engagement futur de GEI (! \ comme expliqué lors des évaluations, aucun poste n'est posé sur un siège éjectable mais les départs en hôtellerie seront remplacés par des GEI).
- Les petits-déjeuners sont repris par l'hôtellerie → Modification des horaires.
- Organisation des Week-end : Réflexion en cours pour les livreurs du samedi (commencer un peu plus tôt dans la matinée).
- Achat d'un nouveau véhicule.
- Réflexion : Est-ce que l'on garde les cantines de la crèche du plateau et les cantines de Cornaux → **DERNIER DELAIS** → La proposition votée par les membres présents est de garder le contrat avec Cornaux, en tout cas pour une année et de résilier le contrat avec la crèche du Plateau à moins qu'ils puissent nous garantir un minimum de 10 repas par jour. **Les membres absents sont invités à voter pour cette décision.**

3. Personnel

Evaluation des responsables de secteurs à faire d'ici le 15 mai 2024 → Les évaluations des responsables de secteurs se feront par JC et CK. Le CF se chargera de celles de CK et JC

Secteur Soins :

- **Formation Interne :**

Employé(e)s	Secteur	Fonction	Date d'arrivée
Julie Rod	Foyer de Jour	Stagiaire-Psychologue	01.02.2024
Ruben Campo Rocha	Soins	Apprenti – ASSC	01.08.2024
Djaota Isabelle	Soins	Art.32 – ASSC	01.04.2024 - 40%
Nagao Saori	Animation	ASE (si réussite)	01.08.2024 – 70%

Secteur Cuisine, Hôtellerie, Cantines :

- **Engagement :**

David Bourquin → Aide-cuisinier dès le 01.06.2024

- **Cas Claude Leuthold :** Le Conseil de fondation doit décider s'il accepte la proposition de convention rédigée par l'avocat de Claude Leuthold, qui menace de poursuivre au tribunal si la convention n'est pas acceptée. La convention proposée semble être une solution pour éviter une procédure judiciaire coûteuse et potentiellement longue.

En acceptant la convention, le Home Montagu peut réduire les heures supplémentaires et les vacances à un total de 4.41 heures, ce qui représente un coût de CHF 156.40. Cela libérerait également l'institution de ses obligations envers Claude Leuthold au 31 mai 2024.

La position des trois membres présents est en faveur de l'acceptation de la convention pour des raisons de protection juridique et pour éviter des complications potentielles. **Les membres absents sont invités à se positionner sur cette décision.**

- **Cantines :** Il est nécessaire de trouver un nouveau livreur pour les cantines, car Marcel Stauffer rencontre des problèmes de santé. Pour assurer une meilleure gestion des contrats avec les livreurs, il est proposé d'ajouter un avenant aux contrats déjà établis et un paragraphe dans les nouveaux contrats stipulant que le livreur doit être en possession de son permis de conduire pendant la durée du contrat. Dans le cas contraire, l'engagement prendra fin immédiatement.



Home Montagu
Rue Montagu 8
2520 La Neuveville

tél. 032 751 26 96
fax 032 751 33 40

www.home-montagu.ch

info@home-montagu.ch

De plus, en cas de deuxième accrochage avec le véhicule de Montagu, l'employé devra supporter la franchise. Une clarification supplémentaire sur cette politique sera obtenue en se renseignant auprès d'autres institutions pour s'assurer de sa conformité et de sa cohérence avec les pratiques standard.

Secteur Foyer de jour :

Le Home Montagu tient à féliciter Madame **Caroline Hofstetter** pour la réussite de son CAS en Soins Palliatifs avec mention « A ».

Secteur Administration :

- **Formation :**

Justine Coendoz et Caroline Krieg sont inscrites à une formation intensive (sur 5 jours) sur le droit du travail (accord donné par le CF).

Formations :

- Le budget alloué est à la formation du personnel s'élève à CHF 20'000.--. Le CF est favorable à la formation pour autant que se soit rentable pour Montagu.
- Il faudrait proposer à Jean-Marc Ciprietti de se former sur la sécurité incendie, ce qui éviterait de faire appel à Pascal Güngerich.

4. Finances

- Présentation d'un **résultat provisoire** négatif de CHF 31'786.36
- **Les amortissements** ont été calculés sur les nouvelles normes RPC → à valider avec le fiduciaire.
- Plus de **provisions** pour les pertes sur débiteurs.
- **Audit des comptes** → le 25.04.2024 avec Vincent Bernasconi, réviseur.
- **Fiches de salaires** : les salaires seront envoyés par mail (pour les collaborateurs qui le souhaitent) dès avril 2024.
- **Frais de transport** : Les frais de transports ne sont pas remboursés sauf dans le cadre de formations se trouvant hors du Home Montagu.
- **Téléphonie** : Mise à niveau de la téléphonie. L'idée serait de rediriger les appels par secteur.
- **Réorganiser les vestiaires** : Eviter qu'ils soient mixtes. En réflexion
- **Prime annuelle** : Discussion à la séance du CF du 23.04.2024 (pour mai ou juin 2024).

5. Infrastructure

➤ Montagu Demain :

- Rencontre avec Madame Le Maire et Mme Bloch, le mardi 23 avril 2024.
- À la suite de la rencontre (voir PV sur la plateforme), il a été décidé par les 3 membres présents de ne pas publier l'enquête à la population. Nous invitons les membres absents à se positionner ? En revanche, le questionnaire sera mis en ligne sur le site de Montagu et envoyé aux familles des résidents.

➤ Sécurité incendie : - La maintenance des portes a été effectuées

- l'installation des lumières de sécurité, en cas de coupure d'électricité, dans les couloirs, est en cours

- Le changement de prises électriques dans les chambres est en cours.

- Tous les gros travaux d'infrastructure requis par l'AIB sont soit finalisés, soit en cours de finalisation, et le délai fixé jusqu'à la fin mai sera respecté. Cependant, une expertise supplémentaire sur l'état des sols et des parois a été suggérée par un ingénieur spécialisé en sécurité incendie. Selon les informations recueillies par SS auprès d'un expert de Neuchâtel, cette démarche est jugée abusive en raison de la proportion des coûts et de la taille de l'institution. SS propose de ne pas expertiser le bâtiment à un carottage et d'envoyer une lettre à l'AIB expliquant que la réalisation d'une telle expertise complète n'est pas justifiée. Il est également proposé de mentionner dans la lettre que l'institution envisage la construction d'un nouveau Home à Montagu dans les 5 à 10 prochaines années. Cette approche vise à minimiser les coûts et à rationaliser les efforts tout en assurant la conformité aux normes de sécurité incendie et en communiquant clairement les intentions futures de l'institution à l'AIB.

➤ Patrimoine : Rencontre (voir PV sur la plateforme)

➤ Téléphonie : Installation d'une nouvelle téléphonie

➤ Bureau de la direction : présentation du devis

6. Règlement du personnel

- Création d'un groupe de travail pour modifier le règlement du personnel, avec la participation de JC et CK.
 - Délais de protection en cas de maladie, délais de congé
 - Vacances
 - Heures supplémentaires
 - Paiements des indemnités en cas de maladie
 - Primes versées selon les finances du Home



Home Montagu
Rue Montagu 8
2520 La Neuveville

tél. 032 751 26 96
fax 032 751 33 40

www.home-montagu.ch

info@home-montagu.ch

7. Recherche / Nomination d'une secrétaire

8. Divers

- Kermesse
- 1^{er} août
- Le compte provision pour Prime faisant apparaître les indemnités perçues, compensation en net, lors de maladie ou d'accident, présente actuellement un solde de CHF 4'840.10. Ce compte servait principalement à verser les primes de Montagu demain. Ce point étant litigieux avec JW, la distribution des primes de Montagu Demain est en suspens jusqu'à la décision de l'avocat.

➔ Sortie de CK à 20h10

7. Direction du Home Montagu

Fin de la séance : 20h10 (partie avec CK)

Prochaine séance CF : 27.06.2024 à 18h30

Le Président
Bernard Mosimann

Secrétaire
Caroline Krieg